

**ENFANTS NÉS HORS MARIAGE ET MERES CELIBATAIRES  
« POUR UN PLAIDOYER PERTINENT ET EFFICACE »**

Contribution de : Association INSAF

Nous représentant(e)s des associations travaillant pour la protection et l'accompagnement des « enfants nés hors mariage et leurs mères célibataires », réunies en atelier autogéré de réflexion, le 28 novembre 2014, dans le cadre du Forum Mondial des Droits de l'Homme tenu à Marrakech du 27 au 30 novembre 2014, conscient(e)s du moment particulier que traverse notre pays en matière des droits humains :

Confirmons notre attachement à l'application urgente des dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) à tous les enfants de notre pays et, en particulier, aux enfants nés hors mariage pour lever toutes les discriminations et les difficultés auxquelles ils sont confrontés,

Réclamons la prise en compte par le gouvernement marocain des observations de la 67<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Enfant de septembre 2014 et de ses recommandations, dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental interministériel à élaborer avec la participation de la société civile,

Réitérons nos revendications de lever toutes les discriminations dont les mères célibataires sont l'objet et d'appliquer l'intégralité des dispositions de la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW),

Réclamons l'harmonisation avec les engagements internationaux et avec notre constitution de toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant les enfants nés hors mariage et leurs mères célibataires,

Réclamons la mise en œuvre de contrats-programmes multi-annuels entre le gouvernement et les associations et collectifs associatifs travaillant pour la protection et l'accompagnement des « enfants nés hors mariage et leurs mères célibataires », pour assurer la qualité et la pérennité de leurs actions,

Demandons la mise en œuvre d'un plan de mise à niveau des compétences et des moyens des établissements et services publics en charge des prestations concernant les enfants nés hors mariage et leurs mères célibataires,

En appelons aux acteurs associatifs, aux instances des droits humains et aux forces vives épris du respect de ces droits pour rester mobilisés, unis et vigilants pour consolider les acquis et faire progresser les droits humains dans notre pays, dans leur dimension universelle, pour garantir le respect des engagements par l'ensemble des composantes de l'Etat et leur mise en œuvre rapide et efficace.

Fait à Marrakech, le vendredi 28 novembre 2014